

Sondages : le devoir de vérité

Exigeons leur transparence

Roland Cayrol pense donc qu'il ne faut pas de nouvelle loi sur les sondages. Tout va bien. Et si les choses n'allaient pas, il faudrait s'en accommoder. Les intentions du Sénat, unanime, sont certes excellentes. Mais il faut en rester là. Sauf à porter tort à la corporation des sondeurs, dont Roland Cayrol [politologue et ancien sondeur] se fait le chantre dévoué. On l'a connu moins corporatiste, mais ne chicanons pas. Et puisque le débat est enfin sur la place publique, tentons d'aller au fond des choses.

Un certain nombre de sondeurs s'offusquent. On voudrait les dépouiller de leurs fameux « secrets de fabrication ». Certains, parmi ces spécialistes éminents de l'opinion et de la communication, deviennent agressifs. Ils défendent leur pré carré et leurs « secrets » comme Harpagon sa cassette. Ils ont tort. La question centrale est de savoir quel est le statut des sondages politiques. Les représentants de tous les instituts de sondage nous ont dit que leur activité relevait de la science. De la science sociale, très précisément. Ils ont raison. Car si leur activité ne relevait pas de la science, il serait absurde d'annoncer chaque jour autant de chiffres et de pourcentages. Mais le corrélat de la démarche scientifique, c'est la transparence.

Ils nous ont dit : « Mais enfin, lorsque vous déjeunez au restaurant, vous ne demandez pas au chef de donner ses recettes. » C'est exact. Mais le chef ne prétend pas faire de la science. Il fait de la cuisine, et même de la gastronomie. Alors que les sondeurs affirment que leur démarche relève de la science sociale. Mais il faut qu'ils acceptent les conséquences de cette affirmation.

« **Maintenir la législation en l'état ne fera qu'accroître la suspicion du citoyen et le convaincre que tout est manipulation** »

Il est d'abord indispensable d'indiquer qui finance les sondages politiques qui sont publiés. On nous dit que cela va de soi. Certes, mais l'histoire récente montre qu'il n'est pas inutile de l'exiger.

Nous demandons ensuite que les instituts de sondage publient les marges d'erreur. Roland Cayrol reprend la vulgate que les sondeurs entonnaient lorsque nous les recevions il y a un an, selon laquelle la méthode des quotas serait incompatible avec la notion même de marge d'erreur. Ce n'est pas ce que disent les statisticiens. Nous avons publié en annexe à notre rapport d'information un texte de Pascal Ardilly [statisticien et spécialiste des sondages] qui précise les choses. Depuis, l'idée fait son chemin. Des médias ont annoncé, encore timidement, des marges d'erreur. Il faut maintenant les annoncer toujours, en toute clarté.

Les classements entre d'hypothétiques candidats à la présidentielle n'ont aucun sens dès lors que les marges d'erreur sont supérieures aux écarts entre ceux-ci. Evidemment, les marges d'erreur décroissent avec les pourcentages. Evidemment, tout n'est pas équiprobable à l'intérieur des fourchettes. Mais il est singulier de refuser l'élémentaire vérité au motif qu'on pourrait, en effet, toujours sophistiquer les calculs, ce que chacun peut d'ailleurs faire librement.

Nous demandons qu'on donne à la Commission des sondages les résultats bruts et les critères de redressement – c'est déjà le cas –, mais de surcroît qu'elle les mette en ligne afin que chacun ait accès à toute l'information.

Un sondeur s'est ému sur France Info qu'on pût ainsi donner de telles informations à « n'importe qui » : quel scandale, en effet ! Un autre a dit que les gens ne comprendraient pas. « Les gens » sont forcément inintelligents ! Est-il acceptable que depuis plusieurs jours chacun parle de trois sondages de Louis-Harris Interactive dont on ne connaît rien ? Quels sont les chiffres bruts de la simulation de vote pour Marine Le Pen ? Secret. Comment ont-ils été « redressés » en l'absence de référence, en l'absence de toute information sur la question de savoir si le taux de déclaration du vote ou d'inhibition à la déclaration est le même pour elle que

Hugues Portelli

Sénateur (UMP)
du Val-d'Oise

Jean-Pierre Sueur

Sénateur (PS) du Loiret

pour son père ? Mystère. Nous devons croire que le chiffre brut est faux et que le chiffre redressé est vrai et qu'il tombe là, précisément : 23 le dimanche, 24 le mardi. Il faut avoir la foi ! On est très loin de la science.

Nous proposons de bannir toute gratification aux sondés pour les sondages politiques. Les instituts de sondage critiquent cette proposition, estimant nécessaire de fidéliser par ce moyen leur panel, notamment dans les sondages effectués auprès des internautes. Qui ne voit pourtant sa nécessité lorsque l'on apprend les conditions dans lesquelles le sondage précité a été effectué ? Outre le problème éthique qu'elle soulève, la gratification aboutit à fausser le comportement de l'électeur virtuel puisque cette « fidélisation » en fait un professionnel du vote virtuel.

Chacun crie à la manipulation. Mais qui ne voit que seules la transparence et la vérité sur les limites de chaque sondage sont à même de réduire le risque de manipulation ?

Ceux qui crient « manipulation ! » devraient être les premiers à demander que la proposition de loi que nous avons élaborée et qui a été adoptée unanimement par le Sénat soit très vite inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale. Et ceux qui s'acharnent à vouloir enterrer cette proposition de loi seront les premiers à encourir le reproche de ne vouloir ni transparence ni rigueur dans le financement, l'élaboration et la publication des sondages, alors que c'est une nécessité démocratique.

Il est de même indispensable de renforcer les prérogatives de la Commission des sondages, d'accroître ses moyens afin de lutter efficacement contre toutes les pratiques qui, sous couvert de « sondages », portent atteinte à la qualité du débat public et peuvent entacher la sincérité des scrutins. Précisons, en outre, à l'intention de Roland Cayrol, que le décret dont il s'offusque... est en vigueur depuis le 17 mai 1980 en application de la loi du 19 juillet 1977.

Il est utile de mesurer l'opinion à condition de la considérer pour ce qu'elle est, c'est-à-dire un sentiment diffus et volatil, dont la photographie instantanée par les sondages ne doit pas conduire à en faire la référence obligatoire du débat public. Et à condition que cette « photographie » relève d'une démarche scientifique et que les médias qui les publient respectent de strictes règles déontologiques.

Trois sondages politiques sont effectués chaque jour. Plus de vingt par semaine. Et il reste quatorze mois avant la présidentielle. Faut-il que d'ici là on parle autant des défauts des sondages que des choix politiques qui nous concernent tous ? Maintenir la législation en l'état ne fera qu'accroître la suspicion du citoyen et le convaincre que tout est manipulation. Est-ce vraiment ce que souhaite Roland Cayrol ? ■

Sur Lemonde.fr

Jean-Louis Levet, économiste : « Marine Le Pen ou la candidate de l'anti-France ». Un discours valorisant la nation mais un programme contre la nation. A la droite de sortir de son cynisme et à la gauche de retrouver ses valeurs ; **Patrick Braouezec**, député de Seine-Saint-Denis : « Les responsabilités de la gauche de gauche » ; **colonel Nicolas Le Nen**, état-major des armées, pôle stratégie-prospective : « Nos guerres prochaines » ; **Dominique Sopo**, président de SOS-Racisme : « Le quart de la Marine » ; **Serge Guérin**, professeur à l'ESG Management School : « Vote des seniors, vote de droite ? » ; **Maxime Verner**, président de l'association Candidat à 18 ans : « L'éligibilité à 18 ans votée au Sénat : sortir de l'état de minorité ».